

# Les principes fondamentaux de liberté et les enjeux du vote électronique (et autres TIC)



Ardita Driza Maurer, Experte légale pour le Conseil de l'Europe (CDDG, Comm. Venise)

*Séminaire électoral des modalités de vote pour faciliter la participation électorale et préserver la confiance,*

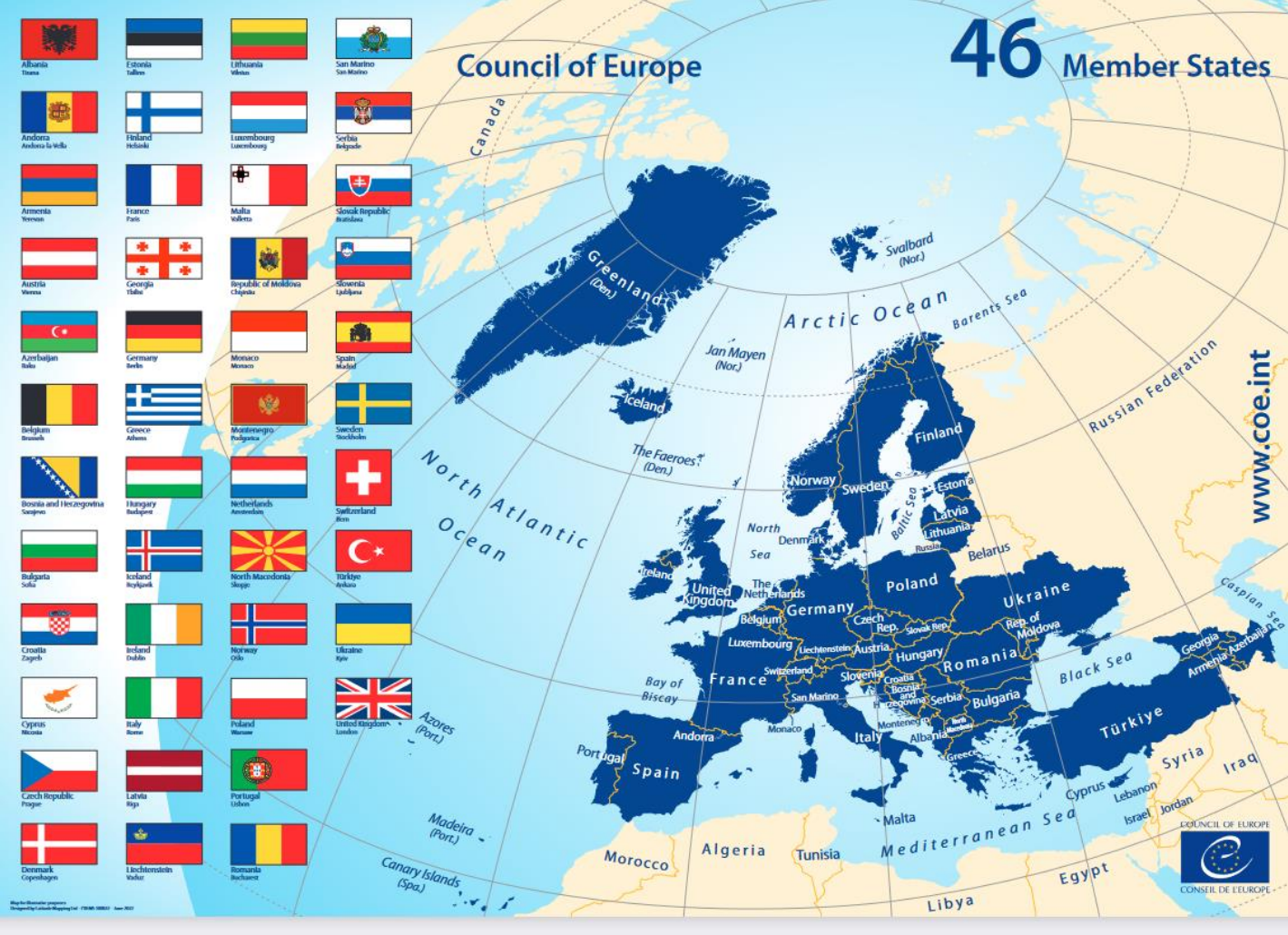
*RECEF, Paris, 23 et 24 mai 2023*

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

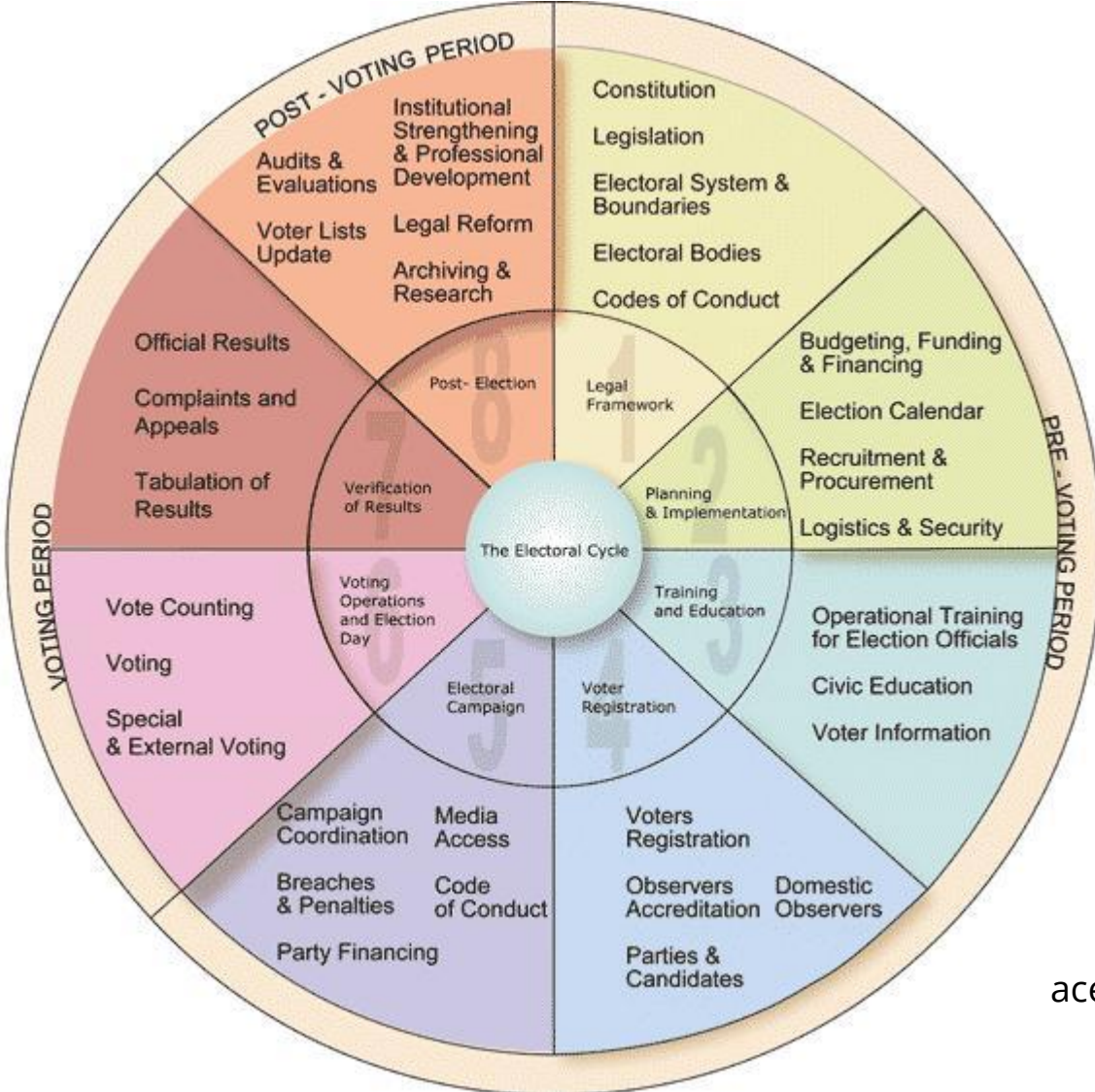
# Le Conseil de l'Europe: droits de l'homme, démocratie, état de droit



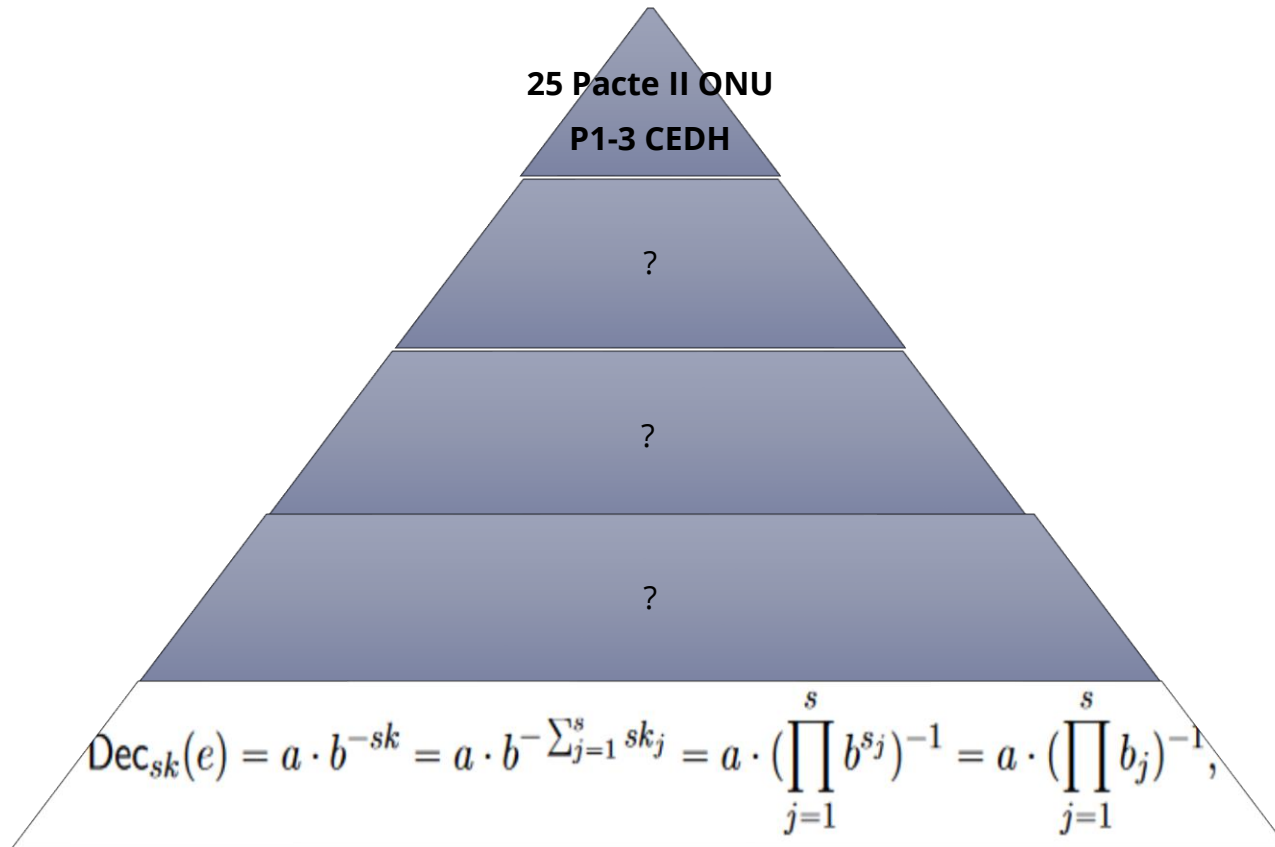
# Le Conseil de l'Europe: un héritage constitutionnel et électoral commun



# Défi: garantir que les principes s'appliquent aux solutions basées sur les TIC/VE



# Défi: garantir que les principes s'appliquent aux solutions basées sur les TIC/VE

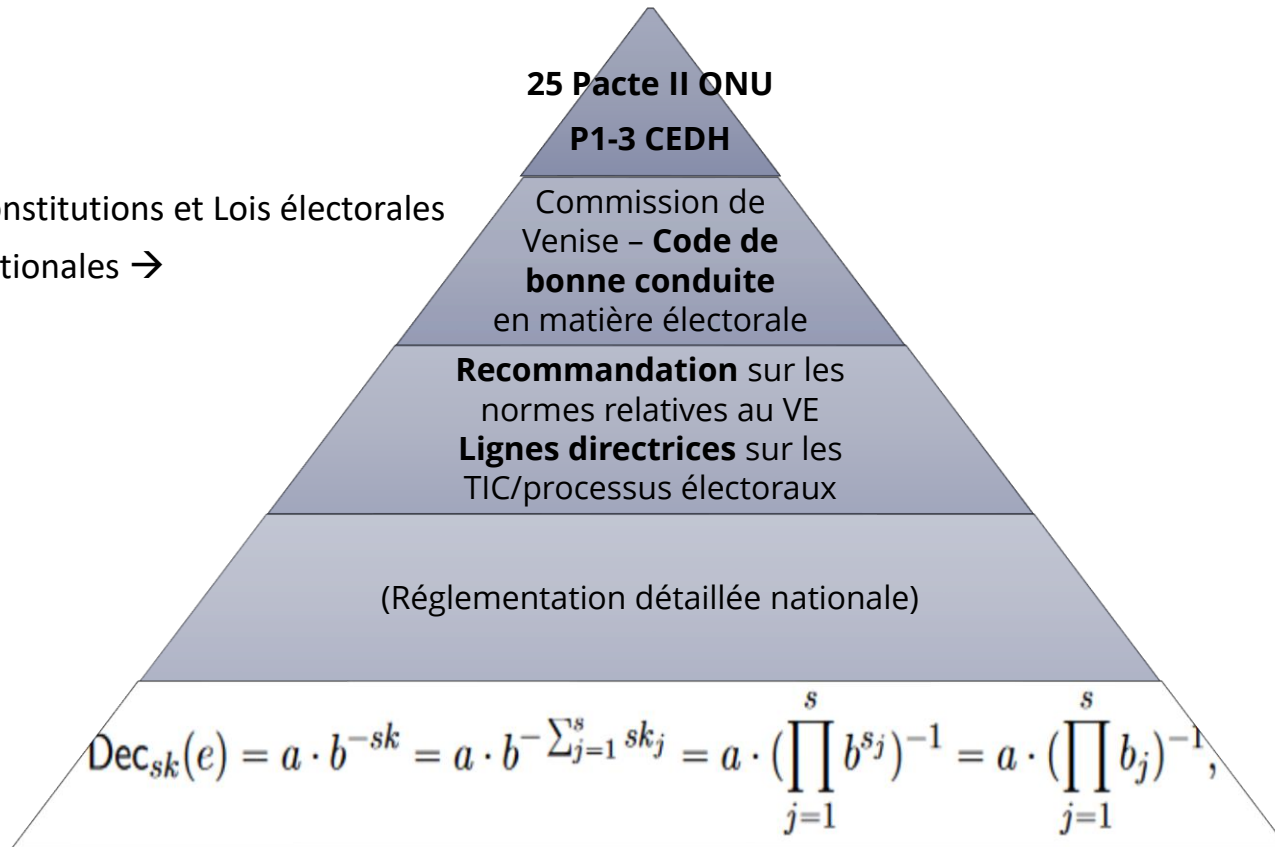


Suffrage universel, égal, libre,  
secret, direct...

CHVote Spécification système  
Source: R. Haenni *et al.*, 2017

# Défi: garantir que les principes s'appliquent aux solutions basées sur les TIC/VE

- Constitutions et Lois électorales nationales →



Suffrage universel, égal, libre, secret, direct...

CHVote Spécification système  
Source: R. Haenni *et al.*, 2017

# Contributions du Conseil de l'Europe relatives à l'utilisation des TIC/VE dans les processus électoraux

➤ **Recommandation (2017)5 sur les normes relatives au VE**

➤ **Lignes directrices (2022)10 sur l'utilisation des TIC dans les processus électoraux des Etats membres**

CM-Public

DÉLÉGUÉS DES MINISTRES

Recommandations

## Recommandation CM/Rec(2017)5[1]

### du Comité des Ministres aux Etats membres sur les normes relatives au vote électronique

(adoptée par le Comité des Ministres le 14 juin 2017, lors de la 1289<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres)

#### Préambule

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une plus grande unité entre ses membres afin  
Réaffirmant sa conviction que la démocratie représentative et directe fait partie de ce patrimoine commun e  
européenne et aux niveaux national, régional et local ;

Vu les obligations et engagements acceptés dans le cadre des instruments et documents internationaux existants :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;

CM-Public

DÉLÉGUÉS DES MINISTRES

Documents CM

## 1424<sup>e</sup> réunion, 9 février 2022

2 Questions politiques courantes

### 2.4 Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)

b. Lignes directrices du Comité des Ministres sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

#### Lignes directrices du Comité des Ministres sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication

##### Introduction

Des élections et des référendums libres et équitables sont la pierre angulaire de la démocratie. L'intégrité des institutions démocratiques.

On observe une tendance à recourir de plus en plus aux technologies de l'information et de la communication. Les lignes directrices visent à contribuer à garantir l'intégrité du processus électoral et donc à renforcer la confiance dans les institutions démocratiques en introduisant des mesures de protection dans la législation des États membres du Conseil de l'Europe afin d'aborder l'utilisation des TIC.

##### Champ d'application des lignes directrices

Les pays peuvent choisir d'utiliser des solutions numériques ou faisant appel aux TIC pour gérer plusieurs aspects des processus électoraux, tels que les registres et l'enregistrement des électeurs, des observateurs, des médias, etc. ;

la collecte de signatures électroniques à l'appui de questions (par exemple pour des initiatives ou pétitions).

## Défi: garantir une réglementation conforme des TIC/VE

- **Garantir que l'utilisation des TIC/VE respecte les principes d'élections libres et démocratiques**

- Quels sont les **principes applicables** (droit international, national et spécificités locales)?
- Quel est le **niveau minimum** de respect de chaque principe qui doit être assuré?
  - Quelle est **l'essence des principes** qui doit être garantie dans chaque contexte?
  - Quelles sont les **hypothèses de confiance** sous-jacentes à chaque solution TIC? Sont-elles réalistes? Sont elles acceptables (impact sur la garantie du respect de l'essence des principes)?  
Il s'agit d'une décision juridique/politique et pas seulement technique.
- Établir une **réglementation détaillée** (exigences fonctionnelles et de sécurité) tirée des principes constitutionnels. La réglementation détaillée doit précéder et guider la solution TIC.
  - Quel est le **niveau de détail** est requis?
  - Il est nécessaire d'avoir une approche **interdisciplinaire**



## Défi : assurer la sécurité des TIC/VE

- **Évaluation initiale et évaluation continue**

- **Évaluation indépendante** de la sécurité, en particulier de l'utilisabilité, de l'accessibilité, à réaliser avant la mise en œuvre de la solution, y c. décision sur hypothèses de confiance
  - **Expertise compétente et indépendante** pour mener l'évaluation. Disponible?
- Évaluation **initiale**, évaluation après des **changements significatifs**, évaluation **continue** des risques à la sécurité
  - **cadre de gestion des risques de sécurité**
  - La question du **risque restant** et des responsabilités en la matière
- Importance de la **transparence**: sur l'approche d'évaluation, son objectif, les personnes impliquées dans l'évaluation et les résultats

## Défi : assurer la sécurité des TIC/VE

- **Le votant joue un rôle actif en matière de sécurisation du système**

- Pour tous les autres canaux: l'Etat assure la sécurité; le votant est censé respecter les procédures. Dans le VE, la **vérifiabilité** et son utilisation effective (**verification**) jouent un rôle clé dans la sécurisation du système. La sécurité en dépend. Le votant doit vérifier.

- Les votants sont ils/elles **conscient.e.s** de leur mission?

- Les votants sont ils/elles **compétent.e.s** pour réaliser les contrôles en question et réagir aux résultats de la vérification?

La sécurité utilisable (*usable security*) par les votants est un vaste domaine de recherche

- Importance de **l'information** et de la formation des électeurs...

- importance des dispositions sur le **contentieux électoral**...

## Défi : le caractère public du vote et les défis des TIC/VE

- **Le caractère public est lié à la démocratie et au droit à un résultat qui reflète correctement la volonté des votants. Se pose, entre autres, la question des experts.**
  - Il n'y a pas de recommandations du CdE. Les pays ont choisi des approches différentes. Les Cours constitutionnelles en Allemagne et Autriche ont décidé que l'électeur, resp. les membres de la commission électorale, doivent pouvoir comprendre les étapes principales **sans recourir à l'aide d'experts**. D'autres pays (Estonie, Suisse) **font effectivement confiance à des experts** choisis pour concevoir et vérifier les solutions VE/TIC.
    - Question du **choix**
    - Quid si les **experts ne sont pas dignes de confiance**?
    - Quid si les **experts se contredisent**...? Problématique aussi pour le contentieux!

## Défi : la confiance et les défis des TIC/VE

- **Le vote doit non seulement être sûr mais aussi être perçu comme tel. La confiance de l'électorat et des perdants dans la conduite régulière du vote est cruciale**
  - Les solutions TIC et ceux qui les administrent ne doivent pas être considérées *à priori* dignes de confiance. La confiance doit reposer sur des preuves convaincantes (*convincing evidence*), donc sur des **preuves mathématiques**.
    - L'électeur moyen **ne comprend pas les preuves mathématiques** en question.
    - Cela **déplace la confiance** vers les experts et leurs contrôles
  - Les TIC/VE suppriment l'erreur humaine...mais introduisent de **nouvelles brèches** dans le système (cyber-menaces).
    - Intérêt des OGE à procéder rapidement, étant donné les délais serrés. En général, les compétences pour traiter de questions de cybersécurité sont limitées. Les **questions importantes de sécurité doivent être décidées par le législateur** et ne pas être laissées aux experts seulement

# Impact des instruments du Conseil de l'Europe

- **Quel est l'impact des instruments (droit souple) du Conseil de l'Europe?**
  - L'introduction des TIC/VE soulève des questions juridiques complexes. La réglementation actuelle des canaux traditionnels de vote, élaborée depuis le 19<sup>ème</sup> est orientée vers le vote manuel basé sur le papier. Les solutions TIC/VE sont qualitativement différentes. Difficile de reprendre par analogie la réglementation existante
  - Les principes constitutionnels s'appliquent à tous les aspects du processus électoral, y compris à l'utilisation des TIC/VE. Défi: assurer la conformité des TIC/VE aux principes
  - Le droit souple du CdE aide les OGE, notamment dans la mesure où il traite de concepts qui sont « nouveaux » pour les OGE (hypothèses de confiance, cadre de gestion des risques liés à la cybersécurité, etc.)

# Prochains évènements

WWW.COE.INT

DROITS DE L'HOMME DÉMOCRATIE ÉTAT DE DROIT

EXPLORER ▾

Français ▾

Connexion 🔒 🔍



CONSEIL DE L'EUROPE

Bonne Gouvernance

Accueil Actualités Covid-19 response Comité sur la démocratie Centre d'expertise ELoGE Projets Normes Boîtes à outils

Vous êtes ici : [Démocratie et dignité humaine](#) > [Bonne Gouvernance](#) > [Calendrier](#) > [Calendrier 2023](#) > [Conférence du CDDG sur la Rec\(2017\) sur le vote électronique et les lignes directrices sur les TIC](#)


## Bonne gouvernance : calendrier 2023

### Conférence du CDDG sur la Rec(2017) sur le vote électronique et les lignes directrices sur les TIC

STRASBOURG | 16 JUIN 2023



[Calendrier 2022 >>](#)

 [Les 12 principes de bonne gouvernance au niveau local et](#)

## NAVIGATION

[DASHBOARD](#) ▾[HOME](#)[E-VOTE-ID 2023](#) ▲[CALL FOR PAPERS 2023](#)[SUBMISSION DATES 2023](#)[PROGRAMME COMMITTEE 2023](#)[VENUE 2023](#)[E-VOTE-ID CONFERENCE SERIES](#) ▲[ABOUT E-VOTE-ID](#)

CONSEIL DE L'EUROPE

## Call for Papers 2023

[Download as PDF](#)

### The E-Vote-ID Conference 2023

**Eighth International Joint Conference on Electronic Voting**

**3 - 6 October 2023 · Luxembourg**

This is the eighth edition of the leading international event for e-voting experts from all over the world, taking place in Luxembourg in October 2023.

One of E-Vote-ID's major objectives is to provide a forum for interdisciplinary and open discussion of all issues related to electronic voting (including, but not limited to, polling stations, kiosks, ballot scanners, and Internet voting). In the first seven editions, over 240 presentations were discussed, gathering more than 900 participants. The format of the conference is a three-day meeting. No parallel sessions will be held and sufficient space will be given for informal communication.

**General Chairs:** *Volkamer, Melanie* (Karlsruhe Institute of Technology, Germany), *Duenas-Cid, David* (Gdansk University of Technology, Poland), *Rønne, Peter* (CNRS, France)

## CALL FOR PAPERS 2023

New CFP available

[Download](#)

## SUBMIT YOUR PAPER!

Submission link - E-Vote-ID 2023

[Submit](#)

### Tweets from @EVoteID



**E-Vote-ID**  
@EVo... · May 18



For those interested in